



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**toutes
et tous
égaux**

**Journée internationale
pour les droits des femmes
vendredi 8 mars 2024**



toutes
et tous
égaux

Sommaire

La journée internationale pour les droits des femmes

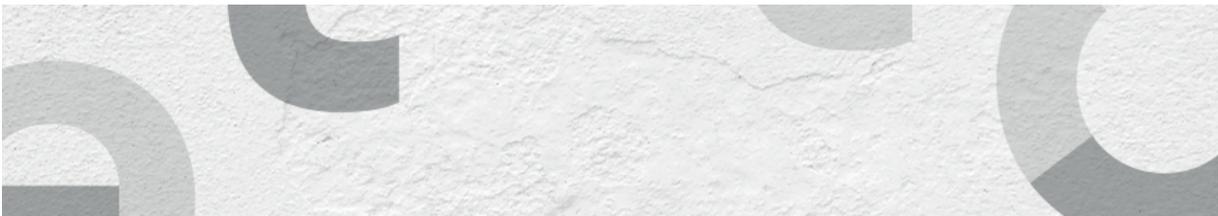
L'égalité entre les femmes et les hommes déclarée grande cause du quinquennat

Chiffres clés des Alpes-de-Haute-Provence - Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Programme des actions dans les Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes

Le concours « 101 femmes de Matignon »

Portraits de femmes des Alpes-de-Haute-Provence



Officialisée en 1977 par l'Organisation des Nations Unies, la **Journée pour les droits des femmes** couvre plusieurs événements avec comme objectif de célébrer les avancées des droits des femmes. Quelles ont été les différentes étapes de l'instauration du 8 mars à travers le monde ? Quel est le thème retenu cette année ? Réponses.

Le **8 mars** est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la **lutte pour les droits des femmes** , l'égalité et la justice.

Plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde à cette occasion notamment pour :

- réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- faire le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire sur la question de la place des femmes dans la société.

C'est aussi l'occasion de mettre en avant les initiatives qui placent les femmes au cœur de la création ainsi que leur participation à la vie sociale, politique et économique.

Quelle est l'origine de la journée du 8 mars ?

Les Nations Unies ont officialisé la journée du **8 mars** en 1977. Toutefois, cette

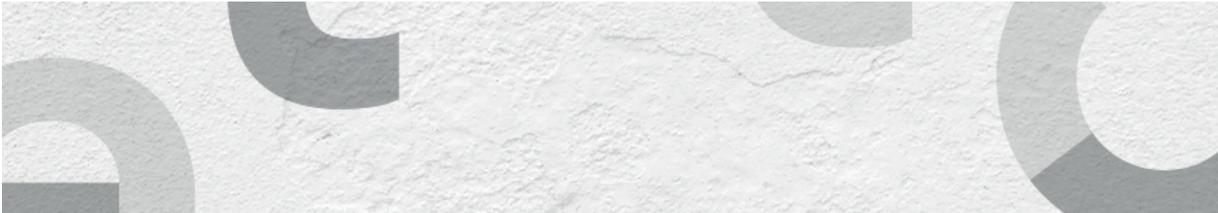
journée puise ses origines dans l'histoire des luttes ouvrières et des manifestations de femmes au tournant du XXe siècle en Amérique du Nord et en Europe.

À partir de 1909, les États-Unis, sous l'impulsion de femmes socialistes américaines, décident d'organiser chaque année, le dernier dimanche de février, une "Journée nationale des femmes" (National Woman's Day) pour célébrer l'égalité des droits civiques.

C'est lors de la deuxième conférence internationale des femmes socialistes, en 1910 à Copenhague, que Clara Zetkin, journaliste et militante allemande, appelle les "femmes socialistes de tous les pays" à organiser chaque année une Journée internationale des femmes. Elle est célébrée dès le 19 mars 1911 en Autriche, Allemagne, Danemark et en Suisse.

Après la Seconde Guerre Mondiale, le 8 mars est célébré dans de nombreux pays. C'est en 1977 que les Nations Unies officialisent la Journée internationale des femmes, incitant ainsi tous les pays du monde à fêter les droits des femmes.

C'est en 1982, sous l'impulsion d' **Yvette Roudy** , ministre déléguée aux **droits des femmes** , que la France reconnaît le 8 mars comme Journée internationale des droits des femmes.



Depuis quand la France célèbre-t-elle le 8 mars ?

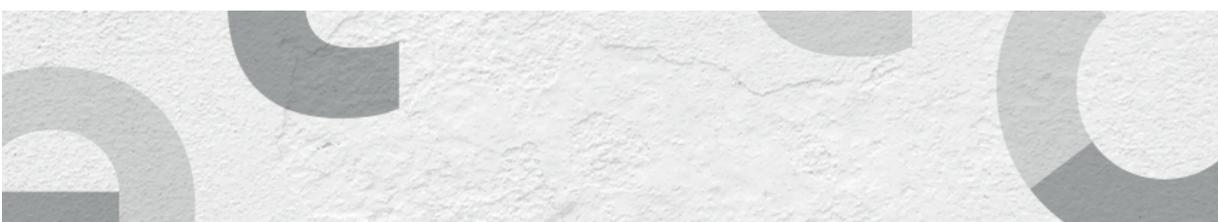
Le 8 mars 1982 est marqué par de nombreuses manifestations dont le point fort est la réception donnée à l'Élysée et le discours du président de la République François Mitterrand. Il reçoit à cette occasion 450 femmes, représentant les milieux socio-professionnels et les associations et annonce plusieurs mesures en faveur des droits des femmes.

Quel est le thème de la Journée internationale des femmes en 2024 ?

Chaque année, un thème précis est fixé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et donne lieu à de nombreux débats et actions.

Le thème retenu pour l'édition 2024 de la Journée internationale des femmes s'inscrit dans le contexte du développement du numérique. Il s'intitule "**Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme**".

<https://www.un.org/fr/observances/womens-day>



L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur constitutive de notre République ; elle est un principe essentiel qui doit guider notre société. **Déclarée grande cause du quinquennat** par le président de la République le 25 novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise l'ensemble du gouvernement et s'inscrit dans une stratégie ambitieuse et structurante pour l'avenir. **Le principe de cette grande cause a été renouvelé** par le président de la République en 2022 pour son second quinquennat.

> Un plan interministériel structuré et ambitieux décliné en quatre axes

Le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 vise à poursuivre la politique volontariste portée par l'ensemble du Gouvernement depuis 2017. Ce plan se décline en plusieurs mesures réparties en quatre axes prioritaires, qui orientent l'action des ministères sur les prochaines années :

Axe 1 - La lutte contre les violences faites aux femmes.

Axe 2 - La santé des femmes.

Axe 3 - L'égalité professionnelle et économique.

Axe 4 - La culture de l'égalité.

Axe 1 : Lutte contre les violences faites aux femmes

- Déployer le **Pack nouveau départ**, nouveau dispositif qui a pour objectif d'apporter une réponse simple, coordonnée, rapide et individualisée aux besoins des victimes de violences conjugales, afin de faciliter la mise à l'abri et la séparation du conjoint violent.
- **Doter chaque département d'une structure médico-sociale de prise en charge globale** des femmes victimes de tous types de violences, adossée à un centre hospitalier, et y généraliser le recueil de plainte.
- **Développer « l'aller vers » en renforçant les permanences** des associations d'aide aux victimes **au sein des Maisons France Services et des Bus France Services**, en formant des référents violences et en renforçant les bus itinérants associatifs d'information en zone rurale.

Axe 2 : Santé des femmes

Vecteurs d'inégalité, les spécificités liées au genre en matière de santé sont restées longtemps taboues et ignorées.

- **Mieux accompagner les femmes à la suite d'une fausse couche en supprimant le délai de carence** en cas d'arrêt maladie consécutif à une fausse couche.
- **Renforcer l'accès des femmes aux différents modes de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles**, en garantissant un accès gratuit et sans ordonnance aux préservatifs féminins pour les jeunes jusqu'à 25 ans en pharmacie.
- **Renforcer la lutte contre la précarité menstruelle en permettant le remboursement par la sécurité sociale des protections périodiques réutilisables** pour les jeunes jusqu'à 25 ans à compter de 2024.
- **Mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes et renforcer leur accès aux soins** par le déploiement de 30 bus itinérants aménagés pour le dépistage et la prévention gynécologique et cardiovasculaire des femmes sur les territoires les plus déficitaires.

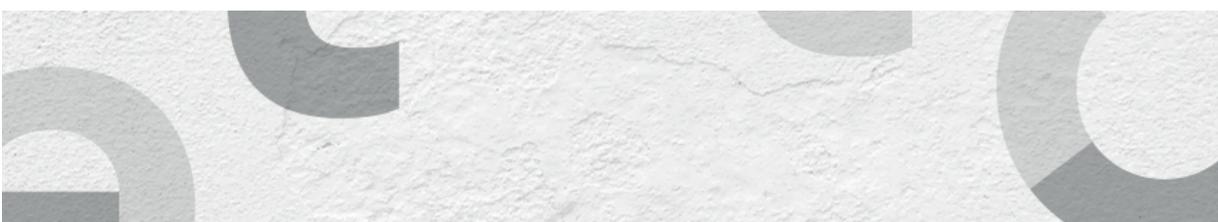
Axe 3 : Égalité professionnelle et économique

Les mesures portées dans cet axe ont pour ambition de :

- **Renforcer l'action de l'État auprès des entreprises afin de favoriser les actions vertueuses**, en sensibilisant les acheteurs publics à leurs obligations en matière de considération d'égalité professionnelle et salariale.
- **Accélérer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique**, avec la création de l'Index égalité professionnelle dans les trois versants de la fonction publique et le renforcement du dispositif de nominations équilibrées.
- **Lever les freins à la conciliation entre emploi et parentalité**, par la mise en place du service public de la petite enfance et par l'extension du complément du mode de garde pour les familles monoparentales.
- **Soutenir les femmes qui entreprennent avec des programmes comme « Une entrepreneure, une mentor »** qui permettent aux créatrices d'entreprises d'être suivies, en ligne, par une ou un mentor gratuitement pendant un à deux ans.

Axe 4 : Culture de l'égalité

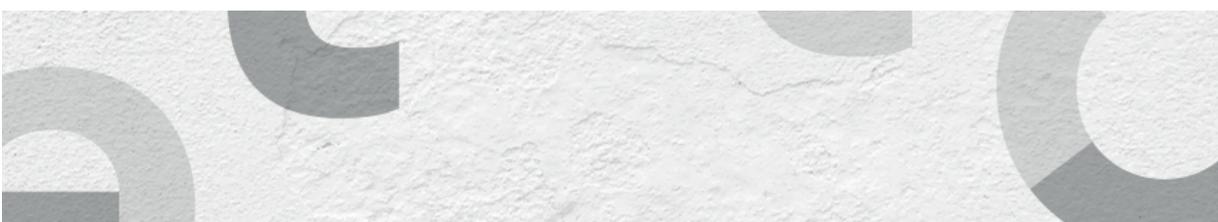
Pour se débarrasser des préjugés et des stéréotypes sur les filles et les garçons, il est essentiel de diffuser et de transmettre une culture de l'égalité. Le Plan vise à :





toutes et tous égaux

- **Diffuser la culture de l'égalité à l'école, autour de l'école et en dehors de l'école,** en facilitant la mise en œuvre des séances d'éducation à la sexualité, pilier du développement de la culture du respect et de la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. **Le label « égalité filles-garçons » pour les établissements du second degré** sera déployé, avec pour objectif que l'intégralité des établissements soient engagés dans la démarche d'ici 2027.
- **Développer la mixité dans les filières d'avenir,** avec notamment le déploiement du programme « Tech pour toutes » qui permettra d'accompagner global à 10 000 jeunes femmes désirant poursuivre des études supérieures dans les filières de la tech et du numérique. Cette mesure vise à agir sur l'ensemble des freins identifiés et à définir des objectifs cibles de mixité dans les enseignements de spécialité maths et physique-chimie en première, ainsi que l'option maths expertes en terminale ;
- **Accompagner la création d'un musée des féminismes,** lieu pluriel et ouvert aux débats sur les féminismes.



Chiffres clés des Alpes-de-Haute-Provence - Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Égalité professionnelle et Autonomie économique

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, parmi les **87 familles professionnelles** qui décrivent l'ensemble des métiers, **celles le plus souvent occupées par les femmes** sont « Agents d'entretien » (7,3 % des femmes en emploi), « Aides soignants » (6,1 %) et « Enseignants » (5,5 %), tandis que les hommes sont plus souvent « Conducteurs de véhicules » (5,6 %), « Agriculteurs » (5,1 %) ou « Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment » (4,2 %).

À temps de travail équivalent, le salaire annuel net moyen des femmes travaillant dans le département, dans le privé ou dans une entreprise publique, atteint 23 505 € en 2021 contre 26 325 € chez les hommes.

Les femmes occupent moins souvent des emplois de cadres (11,7 % contre 13,3 % pour les hommes) et lorsqu'elles sont cadres, elles perçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes (37 461 € contre 42 481 €). Les écarts salariaux augmentent avec l'âge. Entre 25 et 34 ans, l'écart de rémunération est de 1 284 € contre 5 112 € entre 50 et 64 ans.

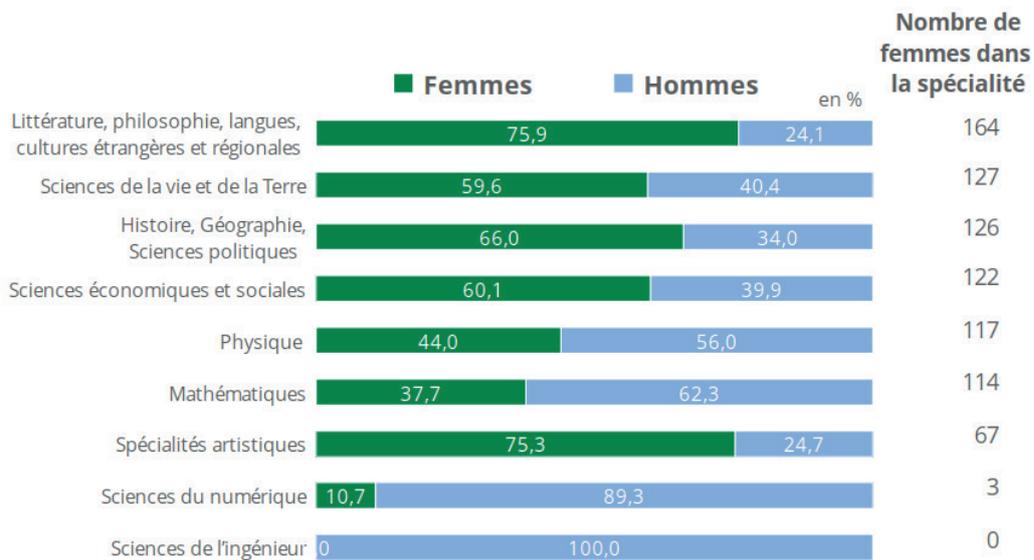
Les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté. Alors que 17,1 % de la population du département vit sous le seuil de pauvreté, **c'est le cas de 35,9 % de la population des familles monoparentales dont l'adulte référent est une femme.**

Culture de l'Égalité

Les choix d'orientation au lycée sont encore genrés, les garçons et les filles se dirigeant respectivement vers des spécialités considérées comme « masculines » ou « féminines ». Ainsi, près de 76 % des filles de terminale générale (rentrée 2020) ont choisi une spécialité Langues, littérature et philosophie. Les garçons s'orientent pour 62 % vers une spécialité mathématiques, pour 89 % vers une spécialité Sciences du numérique et pour 100 % vers une spécialité Sciences de l'ingénieur.



Spécialités en terminale générale à la rentrée 2020

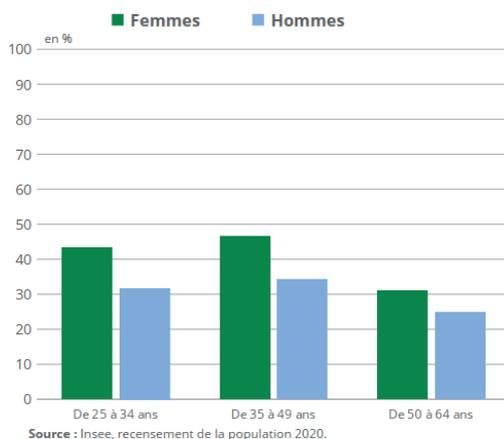


Champ : Lycées publics et lycées privés sous contrat.

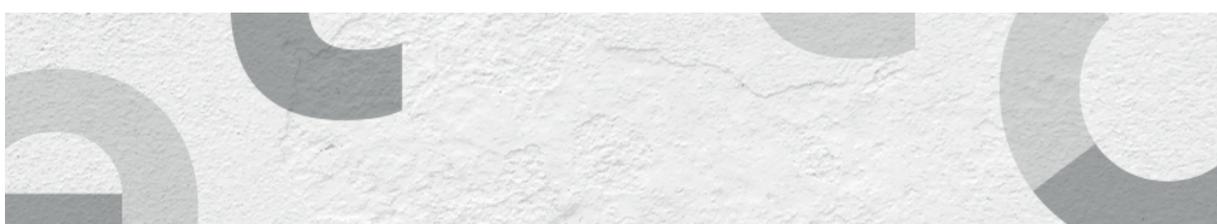
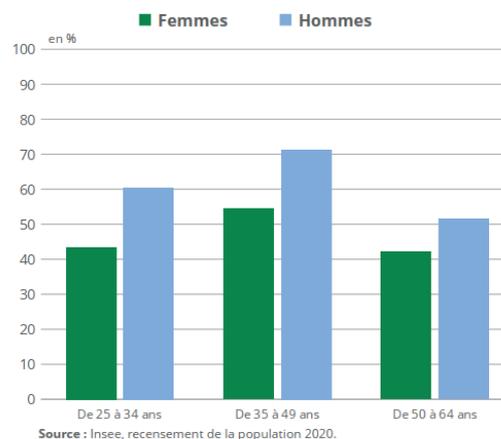
Source : DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

En 2020, la part des femmes diplômées du supérieur est plus importante que celle des hommes. L'écart est plus marqué chez les jeunes. Entre 15 et 24 ans, 24,3 % des femmes sorties du système scolaire sont diplômées du supérieur, contre 16,9 % des hommes (respectivement 29,8 % et 21,2 % au niveau national). Inversement, la part des hommes peu ou pas diplômés (22 %) dépasse celle des femmes (22 %).

Part des diplômés du supérieur par âge en 2020



Taux d'emploi des peu ou pas diplômés par âge en 2020





toutes et tous égaux

Parmi les personnes ayant un faible niveau de formation, les hommes sont plus souvent en emploi que les femmes : 60,5 % des hommes âgés de 25 à 34 ans ayant au mieux un brevet des collèges déclarent occuper un emploi au recensement de la population contre 43,5 % des femmes du même âge (respectivement 59,6 % et 38,1 % en France).



Programme des actions dans les Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes

La journée internationale des droits des femmes met à l'honneur les parcours, les combats, les initiatives des femmes, dans l'objectif de faire évoluer les mentalités et de faire que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité.

Plusieurs rencontres sont organisées par les services de l'État dans le département :

Vendredi 8 mars 2024 – 9 h-12h

93 avenue Henri Jaubert - Digne-les-Bains

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Alpes-de-Haute-Provence (CIDFF 04) animera un atelier de sensibilisation à destination des employeurs privés et publics du département, dans les locaux et en collaboration avec le SDIS 04 qui participe en tant qu'employeur.

Vendredi 8 mars 2024 – 14 h

Rue Jean-Jacques Rousseau, Manosque

Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, posera la première pierre de la « Maison Simone Veil », maison régionale d'aide aux victimes de violences intrafamiliales, sexistes et de discriminations, située à Manosque. À cette occasion, la statue de Suzanne Noël, médecin et pionnière féministe de la chirurgie esthétique, sera dévoilée.

Vendredi 8 mars 2024 – 16h30

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

Marc CHAPPUIS rencontrera en préfecture des entrepreneures, des cheffes d'entreprise du département ainsi que des représentants des structures accompagnant les porteuses de projet.

Cette rencontre vise à faire connaître les dispositifs existants et les expériences de celles qui se sont lancées dans l'aventure entrepreneuriale pour inspirer des vocations.

Mardi 13 mars 2024 – 9 h-10 h

Lycée des Iscles, Manosque

Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète de Forcalquier, et Michaël CABBEKE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale, se déplaceront au lycée des Iscles, qui a porté une candidature pour l'obtention du label « Égalité Filles-Garçon ».

Jeudi 29 mars 2024 – 19 h

La maison Nature & Patrimoine, Castellane

Corinne BORD, sous-préfète de Castellane, présidera la soirée « Droits des Femmes » à Castellane, événement co-organisé avec la DDFE 04, la mairie de Castellane et radio Verdon.

Une exposition « Matrimoine » de Femmes Solidaires sera présentée aux collégiens dans le courant de la journée. Une conférence gesticulée, « L'arnaque de la princesse », sera ensuite jouée devant le grand public.



Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations a lancé le concours « 101 femmes de Matignon »



Cette initiative avait pour objectif de valoriser 101 femmes entrepreneures sur l'ensemble du territoire français. Susciter des vocations entrepreneuriales et accompagner l'innovation et l'émancipation sont autant de défis à relever pour favoriser la création d'entreprises par des femmes.

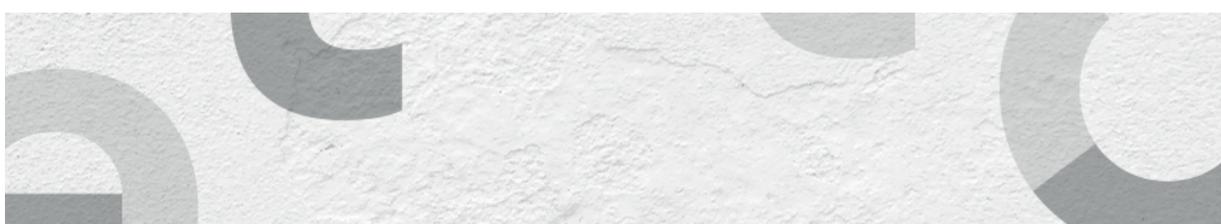
Seules 32 % des entreprises françaises sont dirigées par des femmes. Les écarts sont encore plus criants pour les start-ups, dont seulement 4 % ont été fondées par des femmes. Les entrepreneures françaises manquent de visibilité et de soutien dans la concrétisation de leur projet. Afin de rétablir la parité parmi les dirigeants d'entreprises, il est nécessaire de faire connaître les dispositifs existants et les expériences de celles qui se sont lancées dans l'aventure entrepreneuriale pour inspirer des vocations.

Soutenir les femmes qui entreprennent

Le Plan « Toutes et tous égaux », présenté le 7 mars 2023 par la Première ministre, fait du soutien aux femmes qui entreprennent un axe fort de l'action du Gouvernement.

Sous le haut patronage du Premier ministre, le concours «101 femmes de Matignon » récompensera le 8 mars 2024 une femme entrepreneure par département. Cette opération vise à inciter les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat, ainsi qu'à mettre en lumière l'ensemble des dispositifs qui maillent le territoire.

Ces 101 lauréates deviendront autant d'ambassadrices qui refléteront la diversité des projets portés par les femmes. Elles seront accompagnées dans leur projet de création d'entreprise par les partenaires du concours.



Pour les Alpes-de-Haute-Provence, quatre jeunes entrepreneures ont participé au concours : Chloé JOURDAN, Anaïs TANKAM, Clothilde CHAPUIS et Églantine SIMON-ZELLER.



> 3 questions à Chloé JOURDAN

1 • Chloé JOURDAN, quelle est la genèse de votre projet d'entreprise ?

Je suis depuis toujours passionnée par les ânes et je voulais développer une production agricole en lien avec eux. J'ai grandi avec un âne Provence, « Ganesh », et depuis toujours j'ai pu entendre beaucoup de moqueries envers les ânes : « ils sont stupides », « ils ont sale caractère », « il faut une carotte pour les faire avancer », et tant d'autres... Pour moi, montrer que l'âne est un animal travailleur, d'une extrême intelligence et douceur est devenu un combat.

Après un cursus scolaire d'études générales, j'ai obtenu un BTSA Production Animale, en apprentissage dans une petite exploitation de montagne, j'ai donc suivi une formation de savonnier à l'UESS de Forcalquier pour pouvoir créer ma propre savonnerie artisanale et fabriquer des savons à partir du lait de mes ânesses. J'ai créé mon entreprise le 03/07/2023.

2 • Si vous deviez décrire votre projet ?

Mon projet est d'élaborer et de vendre une gamme de savons en production locale. Ce sont des savons surgras enrichis en lait d'ânesse et de chèvre. Ceci en fait un produit "haut de gamme", le lait d'ânesse étant rare, difficile à produire et à récolter.

Mon objectif est de favoriser au maximum les acteurs locaux. J'ai recherché dans ma région des producteurs d'huiles, d'ocres, de miel, d'huiles essentielles, etc. Aujourd'hui les quatre savons qui composent ma gamme sont élaborés avec des ingrédients en majorité locaux et pour certains bios. Je souhaite développer le circuit court avec de la vente sur les marchés et en boutiques locales.

Pour ce qui est du lait, j'effectue la traite à la main, l'ânesse en liberté. Je ne prélève que ce dont j'ai besoin. La quantité de lait nécessaire au bon développement de l'ânon est toujours disponible. J'ai à cœur d'éduquer les ânon pour qu'ils deviennent de futurs ânes maraîchers, aides berger ou encore des compagnons de voyage.

3 • Quelles ont été vos motivations ?

Il s'agit pour moi de créer mon propre emploi et d'être indépendante. C'est aussi le goût d'entreprendre. Ce projet concilie aussi mon envie de rester vivre à Soleilhas, petit village de montagne de moins de 100 habitants à l'année, sans pour autant dépendre d'une activité saisonnière. L'entrepreneuriat offre cette possibilité.

Créer mon activité à ma façon avec ma vision des choses et mes valeurs, monter un projet de A à Z est un vrai challenge, mais aussi ma plus forte motivation.

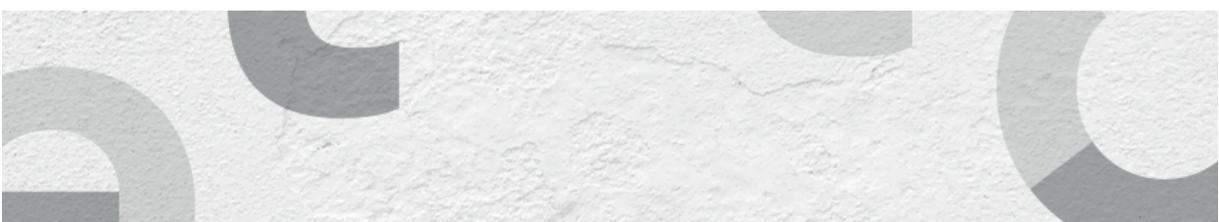


> 3 questions à Anaïs TANKAM

1 • Anaïs TANKAM, quelle est la genèse de votre projet d'entreprise ?

Durant 4 ans, je me suis impliquée bénévolement dans diverses structures culturelles, accentuant mon intérêt pour le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et du développement territorial.

Je souhaitais développer un projet, qui aiderait les associations culturelles engagées dans le champ de l'ESS, mais aussi les collectivités dans leurs stratégies et projets de développement territorial.



2 • Si vous deviez décrire votre projet ?

Je fais du conseil et j'accompagne mes clients dans la gestion de leurs projets. Cela consiste à accompagner les acteurs du développement culturel et territorial au sens large : ingénierie, administration et gestion de projets, élaboration de stratégie et accompagnement à la structuration de petites associations... Le marché que j'investis est essentiellement local / départemental.

3 • Quelles ont été vos motivations ?

Je recherchais mon indépendance, tout en répondant à un besoin identifié sur mon territoire.

Mes motivations sont liées à une observation de l'intérieur, depuis les structures associatives dans lesquelles j'étais impliquée. J'ai souhaité transformer ce bénévolat qui se superposait à une activité professionnelle déjà dense, en missions d'accompagnement plus ou moins ponctuelles avec des acteurs variés.



3 questions à Clothilde CHAPUIS

1 • Clothilde CHAPUIS, quelle est la genèse de votre projet d'entreprise ?

Je porte la vallée de l'Ubaye dans mon cœur depuis mon enfance, particulièrement Barcelonnette et ses environs. Je désirais entreprendre ici pour renouer avec mes racines familiales.

L'opportunité s'est présentée à moi en faisant revivre une maison de ville mexicaine historique, La Villa Lorenzo, grâce à un concept d'hébergement et de restauration alliant service de qualité, bon sens environnemental et convivialité.

2 • Si vous deviez décrire votre projet ?

Je propose un hébergement tout confort sur la forme de chambres d'hôtes pour les touristes, visiteurs et les épicuriens.

L'objectif est de faire de l'établissement une référence pour la clientèle recherchant un service raffiné. La clientèle sera locale et touristique pour le restaurant et internationale pour les chambres.

3 • Quelles ont été vos motivations ?

Je recherchais mon indépendance, tout en répondant à un besoin identifié sur mon territoire. J'ai eu l'opportunité qui s'est présentée à moi et je me suis lancée.

Après plus de 13 ans d'expérience dans le domaine de l'hôtellerie-restauration et après avoir développé mon réseau professionnel lors de mes diverses expériences, je souhaite désormais mettre ma polyvalence au profit de mon projet professionnel.

Grâce à la Villa Lorenzo, je vais avoir l'occasion de reprendre mes couteaux et donc mon métier d'origine : cuisinière.

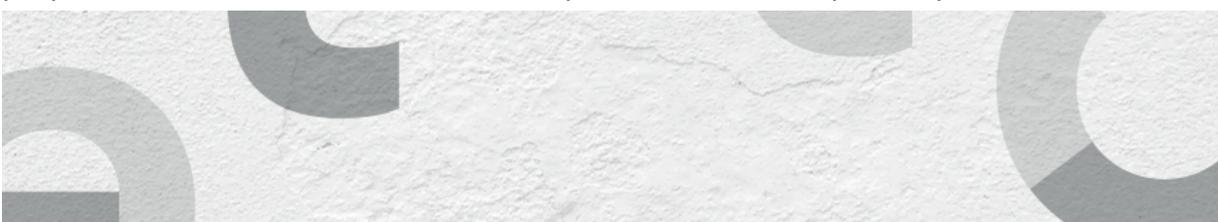
> 3 questions à Églantine SIMON ZELLER

1 • Églantine SIMON ZELLER, quelle est la genèse de votre projet d'entreprise ?

J'ai grandi dans le village de Vergons où se trouve le restaurant. Cela faisait longtemps que j'avais en tête de pouvoir le reprendre un jour. L'opportunité s'est présentée au printemps dernier. Je l'ai d'abord pris en « location gérance ». Rassurée de mon choix, nous signons actuellement l'achat définitif du restaurant. Mes proches m'ont rejoint dans l'entreprise cet automne.

2 • Si vous deviez décrire votre projet ?

Le Chamatte est un café restaurant de village (seul commerce du village). Nous proposons une cuisine maison, à base de produits frais et de plus en plus locaux.



Il s'agit du seul lieu de vie du village et des alentours. Pour l'animer au mieux, nous organisons régulièrement des événements (spectacle, diffusion match...), et développons la partie traiteur. L'activité est essentiellement saisonnière, mais nous aimerions rester ouverts à l'année pour faire vivre le territoire.

Notre proximité avec les Gorges du Verdon attire la clientèle nationale et internationale en été. Nous sommes situés sur l'axe routier principal, ce qui permet d'attirer une clientèle de passage qui complète la clientèle locale quotidienne.

Afin de mettre en avant les producteurs locaux qui travaillent avec nous et de faire vivre le lieu toute l'année, nous allons proposer une petite épicerie et organiser des ateliers cuisine hors saison.

3 • Quelles ont été vos motivations ?

J'ai toujours voulu créer ma propre entreprise, dans ce domaine particulièrement. J'avais d'autres idées, comme l'hébergement insolite. Cela pourrait venir compléter le projet actuel dans quelque temps.

Connaissant bien le secteur, j'avais conscience du besoin local de se rassembler. Je voulais changer ça.

Créer un lieu qui nous ressemble est une très belle aventure!



Contact presse

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - SDCIRE
04 92 36 72 10
pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Mars 2024